

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai, à onze heures, le conseil municipal de Beaumerie Saint-Martin s'est réuni à la salle polyvalente, rue du marais à Beaumerie Saint Martin (lieu habituel de la mairie modifié pour garantir une sécurité sanitaire optimale contre la pandémie de Coronavirus Covid-19, information transmise à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, par courrier du 15 mai 2020), sous la présidence de monsieur HERLANGÉ Patrick, Maire, à la suite de la convocation en date du dix-huit mai deux mil vingt, dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de la mairie.

Présents : HERLANGÉ Patrick, MINER Serge, DE SAINTE MARESVILLE Françoise, VERGEOT Jean-Luc, SERGENT Sylvie, HAMELLE Justine, PLÉE Frédéric, POULAIN Marc-Antoine, VANDENBOSSCHE Didier, BAUDUIN André, TOURNIQUET Yann.
Monsieur PLÉE Frédéric est élu secrétaire de séance.

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

La séance ouverte, monsieur le maire a déclaré les membres du conseil municipal ci-dessus nommés, installés dans leurs fonctions.

2. ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

Monsieur BAUDUIN André, doyen de l'assemblée a pris la présidence. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie. Il a ensuite invité l'assemblée à procéder à l'élection du maire. Le scrutin est secret.

Madame DE SAINTE MARESVILLE Françoise et monsieur MINER Serge sont désignés assesseurs.

Election du maire :

1^{er} tour : Candidat : HERLANGÉ Patrick.

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	11
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6
A obtenu : HERLANGÉ Patrick :	10 suffrages.

M. HERLANGÉ Patrick est proclamé maire et immédiatement installé.

Election des adjoints :

Sous la présidence de monsieur HERLANGÉ Patrick, élu maire, le conseil municipal invite l'assemblée à élire les adjoints. Il indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de trois adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il rappelle, qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à trois, le nombre des adjoints au maire de la commune.

Election du 1^{er} adjoint :

1^{er} tour : Candidats : MINER Serge, VERGEOT Jean-Luc.

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	11
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6
Ont obtenu : M MINER Serge :	5 suffrages,
VERGEOT Jean-Luc :	5 suffrages.

2^{ème} tour : Candidats : MINER Serge, VERGEOT Jean-Luc.

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	11

Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6
Ont obtenu :	
M MINER Serge :	6 suffrages,
VERGEOT Jean-Luc :	5 suffrages.

M. MINER Serge est proclamé 1^{er} adjoint et immédiatement installé.

Election du 2^{ème} adjoint :

1^{er} tour : Candidates : DE SAINTE MARESVILLE Françoise, SERGENT Sylvie.

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	11
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
A obtenu :	
DE SAINTE MARESVILLE Françoise :	7 suffrages,
SERGENT Sylvie :	4 suffrages.

Mme. DE SAINTE MARESVILLE Françoise est proclamée 2^{nde} adjointe et immédiatement installée.

Election du 3^{ème} adjoint :

1^{er} tour : Candidats : SERGENT Sylvie, VERGEOT Jean-Luc.

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	11
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
Ont obtenu :	
SERGENT Sylvie :	5 suffrages,
VERGEOT Jean-Luc :	6 suffrages.

M. VERGEOT Jean-Luc est proclamé 3^{ème} adjoint et immédiatement installé.

Séance levée à 11 heures 50 minutes.
Fait et délibéré à Beaumerie Saint-Martin,
Le 23 mai 2020.
Le Maire, Patrick HERLANGE.

